

**Séance du vendredi 05 juin 2026**

Date de la convocation : 01/06/2026

Le vendredi 05 juin 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

---

<b>En exercice : 19</b>	<b>Présents :</b> Sébastien BRAYLÉ, Peggy AMALBERT, Géraldine NOEL, Marie DELCAYRE, Aline CHEVALIER, Martine GRANET, Stéphane POUGET, Pascal SANLEFRANQUE, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Marine LENOIR, Lucie RYCKEWAERT, Paul MARION
<b>Présents : 16</b>	
<b>Représentés : 3</b>	
<b>Absents et excusés : 0</b>	<b>Représentés :</b> Christophe RAYNAUD représenté par Peggy AMALBERT, Christian DAVALAN représenté par Sébastien BRAYLÉ, Jean-Michel DOYEN représenté par Denise STEVENSON
<b>Pour : 19</b>	<b>Excusés :</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Absents :</b>
<b>Abstentions : 0</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Peggy AMALBERT

---

**Délibération n°DE\_2026\_39**

**Objet : Adhésion au groupement de commandes pour les accords-cadres a bons de commande relatifs aux fournitures de voirie Lot n° 1 produits composites pour revêtement routier Lot n° 2 liants hydrocarbonés lot n° 3 gravillons classe b Lot n° 4 granulats et matériaux naturels Lot n° 5 fournitures VRD lot n° 6 bétons**

Monsieur le Maire explique que depuis la fusion, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats intéressés.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type d'accords-cadres seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal / syndical d'émettre un avis sur la participation de la commune ou du syndicat à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de

fonctionnement des groupements de commandes,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

**APPROUVE** la participation de la commune au groupement pour les accords-cadres suivants :

- Lot n°1 – Produits composites pour le revêtement
- Lot n°2 – Liants hydrocarbonés
- Lot n° 3 – Gravillons classe B
- Lot n° 4 – Granulats et matériaux naturels
- Lot n° 5 – Fourniture VRD
- Lot n° 6 – Bétons

**APPROUVE** la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

**DÉSIGNE** la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien Brayle".

La secrétaire

Peggy AMALBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Peggy Amalbert".

MISE EN LIGNE LE 10/06/2026

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026  
Date de reception de l'AR: 08/06/2026  
081-218100469-DE\_2026\_39-DE  
A G E D I